

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 12.500.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF. 381878SAM000

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2008

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2007, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2007 tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d' Administration, l' Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit:

„ Résultat net 2007	:	3.470.088
„ Report à nouveau 2006	:	432.926
Total	:	3.903.014
„ Réserve légale	:	195.150
„ Dotation au fonds social	:	75.000
Solde à affecter	:	3.632.864
„ Bénéfice à distribuer	:	1.875.000
„ Réserve extraordinaire	:	1.500.000
„ Report à nouveau	:	257.864

Cette résolution est adoptée a l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L' Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution:

- D'un dividende à raison de 0,750 DT par action de 5Dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2007 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice 2007 à 30.000 DT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'Administrateur pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2010 les membres suivants :

- Mohamed BRIGUI
- Salah SOUKI
- Khaled BEN HASSINE
- SOCIETE GENERALE FINANCIERE
- TUNISIAN TRAVEL SERVICE
- GOUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Après examen de la note relative à l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cinquante Millions de Dinars (50.000.000 DT), l'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing de ces emprunts obligataires et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

Après examen de la note relative à l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés pour un montant total de Vingt Millions de Dinars (20.000.000 DT), l'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing de ces emprunts obligataires subordonnés et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer BDO Afric Audit en tant que commissaire aux comptes pour la vérification et la certification des états financiers de la société ainsi que les états financiers consolidés pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité